

PORTES DU SOLEIL SUISSE SA

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2022 A 17 HEURES – VAL D'ILLIEZ – SALLE POLYVALENTE

Présidence : M. Enrique Caballero

L'assemblée est ouverte à 17h05. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des actionnaires.

Le président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la FOSC en date du 27 octobre 2022, sous le numéro UP04-0000004646 et par invitation écrite aux actionnaires.

L'assemblée n'apporte aucun commentaire sur l'ordre du jour.

1. CONTRÔLE DES PRESENCES

La société a un capital-actions de CHF 4'250'000.00 divisé en 850'000 actions.

Selon le contrôle effectué, 72 actionnaires sont présents et 44 sont représentés. Sont donc représentées 570'342 voix sur les 850'000, soit 67.10%. La majorité absolue est ainsi fixée à 285'171.

Sont excusés les actionnaires suivants :

Perrin Dyonis	Exhenry Pierre-Ignace	Mariétan Goerges
Florey René	Fellay Luc	Municipalité de Villeneuve
Elmeca SA	Avanthay SA	Ecoeur Jean-Bernard
Barindelli Claudine	Granger Rolande	Gollut Hydrotec Sàrl
Nantermod Philippe	Jean-Mairet-Trombert Eric	Donnet Régis
Leuba Laurence		

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés scrutateurs MM. Bernard Hugon et Charly Rey-Mermet.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 novembre 2021 : avec la convocation de la présente assemblée, chaque actionnaire a reçu l'information de la disponibilité du procès-verbal sur le site Internet de la société, avec en plus la précision que le secrétariat se tenait à leur entière disposition en cas de difficulté. Plus particulièrement le procès-verbal comprend deux documents.

- Le procès-verbal proprement des délibérations de l'assemblée générale
- Le procès-verbal notarial de Me Olivier Derivaz pour la partie portant sur l'augmentation autorisée du capital-actions.

Il n'y a pas de commentaire sur le mode d'approbation des documents. Par ailleurs, aucun actionnaire ne demande la lecture des procès-verbaux.

Par décision à main levée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

En préambule, le président relève les résultats financiers de la société ainsi que le classement au 11^{ème} rang suisse des remontées pour Portes du Soleil Suisse SA., selon les recettes de la saison d'hiver 2021-2022.

Il commente l'actualité défrayant la chronique et portant sur les aides COVID en précisant qu'en raison des décisions fédérales intervenues 14 mois après l'assemblée générale de la saison 2019/2020 qui avait décidé un dividende, Portes du Soleil Suisse SA n'était pas éligible pour être prise en considération dans une quelconque aide.

La démarche administrative pour évaluer la possibilité d'une aide a été effectuée. N'ayant aucune chance d'aboutir, elle n'a pas été menée à terme.

A l'intention de l'assemblée le président commente les principes appliqués par la Confédération et le Canton, avec l'amalgame des remontées mécaniques avec les compagnies de transports de service public, dépendantes en grande partie des subventions. Le mode d'actionnariat des stations de Crans-Montana, Zermatt et Verbier avec des actionnaires uniques ou des pools d'actionnaires est comparé à l'actionnariat de PDS Suisse SA avec environ 420 actionnaires.

Il relève aussi l'obtention d'un prêt COVID lié à la diminution du chiffre d'affaires à raison de 2 millions sous forme de prêt NPR, qui se retrouve dans notre bilan cette année.

Le thème de l'énergie a passablement préoccupé le Conseil d'Administration. 0.34% de la consommation d'énergie en Suisse représente la consommation des remontées mécaniques. Quand bien même ce pourcentage est bas, le Conseil d'Administration examine toutes les possibilités de diminuer la consommation.

En matière de contrat énergétique celui liant notre société jusqu'au 31.12.2022 était au tarif de 6,84 cts le k/Wh. Ainsi il s'est avéré indispensable de traiter scrupuleusement le futur contrat d'énergie avec toutes les variantes possibles et en sollicitant des offres auprès de différents fournisseurs.

Le président décrit les démarches et contacts permanents de la direction pour finalement à aboutir à des contrats faisant état de 1,5 million d'augmentation annuelle pour les années 2023, 2024 et 2025.

Pour assurer le fonctionnement de la société, 350000 litres de diesel ont été acquis. Le prix est bloqué et la livraison s'effectue au fur et à mesure des besoins.

Jusqu'au 31 décembre 2022 au tarif de 6,84 cts un maximum de fabrication de neige artificielle sera mis en route.

Par rapport à la situation énergétique globale et la nécessité pour chaque consommateur de diminuer sa consommation, les ouvertures nocturnes seront supprimées. Sur certaines installations la période sera diminuée d'environ ½ heure à 1 heure par jour, en tous les cas en début de saison, lorsque les jours sont encore courts. Sur les doublons, à certaines périodes des installations seront fermées.

Une économie de l'ordre de Fr. 250'000.00 est visée avec les mesures mises en place.

La procédure en cours sur la souscription portant sur l'augmentation du capital-actions, a suscité et permis une participation des communes.

PORTES DU SOLEIL SUISSE SA

Une présentation a été effectuée aux actionnaires et aux résidents de Morgins. Un papillon tous ménages dans la vallée et un courrier aux propriétaires de R2 est en cours de distribution. Les souscriptions et le paiement doivent intervenir jusqu'au 31.12.2022.

A ce jour, 25 novembre, Fr. 590'000.00 sont encore à souscrire et le conseil d'administration à bon espoir sur l'aboutissement de souscriptions pour la totalité.

Pour la partie exploitation de l'exercice, le Directeur Pascal Bergero, présente les investissements consentis avec leur rentabilité plus particulièrement les installations de Grand Conches et la retenue collinaire.

Il commente le projet de la télécabine de Morgins en présentant le coût estimatif qui doit être formalisé sur la base des soumissions en cours, mais qui sera impacté par la hausse importante des prix des matériaux en raison de la crise actuelle.

La modification de la piste des Mossettes est aussi commentée et sa réalisation est annoncée pour 2023. La conception de la piste se veut plus attractive pour les débutants et devrait largement être plus attractive pour le ski transfrontalier avec l'augmentation des passages.

En sus des présentations, le rapport de gestion remis à tous les actionnaires présents comprend en détail nombre de statistiques et chiffres reflétant la saison 2021/2022.

5. COMPTES DE L'EXERCICE 2021/2022

Les comptes de détail sont présentés par l'administrateur, M. Joël Claret. Il communique les chiffres essentiels.

En résumé, le bouclage est le suivant :

Recettes totales	23'002'038.81
<i>Charges de personnel</i>	<i>9'163'839.29</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>6'442'631.98</i>
Total charges d'exploitation	15'606'471.27
Résultat opérationnel (EBITDA)	7'395'567.44
BONI de l'exercice	506'472.63

L'exercice 2021/2022 enregistre des amortissements pour Fr. 5'573'913.09.

Une précision est apportée sur le contenu des comptes avec l'inclusion des charges déjà engagées pour le projet de Morgins.

La parole n'étant plus demandée cet objet de l'ordre du jour est clos.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2021/2022.

7. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DIVIDENDE ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION

Des actionnaires soulèvent la question de l'octroi d'un dividende soit par rapport à d'éventuelles restrictions et aides qui pourraient octroyées, soit par rapport aux investissements futurs. Est-ce qu'un moratoire de 3 ans pourrait être envisagé.

PORTES DU SOLEIL SUISSE SA

Après quelques échanges avec des actionnaires par rapport à ce dividende, l'assemblée enregistre que le montant consenti au dividende est de l'ordre de Fr. 120'000.00, ce qui en rapport aux chiffres globaux est relativement faible et permet de fidéliser les actionnaires actuels et potentiels futurs.

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

A) D'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2021/2022.

A main levée, et à l'unanimité des participants, les comptes de l'exercice 2021/2022 sont approuvés.

B) D'accepter le versement d'un dividende de 3%, avec l'affectation du solde du bénéfice aux réserves ou reporté à compte nouveau.

A main levée, à la majorité des actionnaires présents (6 actionnaires contre et 1 abstention) l'octroi d'un dividende de 3% est accepté. Les actionnaires qui se sont opposés à cette proposition renoncent expressément au comptage de leur voix.

C) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion.

A main levée, et à l'unanimité des participants, la décharge est donnée au conseil d'administration.

Sur ce dernier point, il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leur propre décharge.

8. NOMINATION STATUTAIRES

a) *Renouvellement du conseil d'administration :*

- Statutairement les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 ans. Le poste d'administrateur de M. Yannick Buttet échoit cette année et le CA propose le renouvellement.

A main levée et à l'unanimité, les participants renouvellent le mandat d'administrateur pour une période de 3 ans.

Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

- Pour compléter plus particulièrement les compétences juridiques des administrateurs le CA s'est approché de Me Gaspard Couchepin de Martigny. Avec ses connaissances juridiques et ses implications dans le cadre des affaires de la société il apportera un plus certain dans l'intérêt de la société et de la défense des actionnaires.

Le président communique à l'assemblée le parcours des formations juridiques de Me Couchepin.

A main levée, à l'unanimité, puis par acclamation, les participants désignent Me Gaspard Couchepin administrateur de la société pour une période de 3 ans.

- Le CA devra également être complété par un /une représentant/e des communes. Ce qui semble se dessiner pour l'année 2023.

b) *Nomination de l'organe de révision :*

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2022/2023.

Cette proposition est approuvée par les participants, sans abstention ni avis contraire. Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

9. DIVERS

- Une actionnaire adresse des félicitations au CA et l'interpelle sur la mise en place d'installations solaires sur les toitures des bâtiments. *Le CA confirme qu'une étude est en cours dans ce sens et que le projet de la télécabine de Morgins est conçu pour permettre dans le futur une telle installation en toiture.*
- Pratique du VTT : qu'en est-t-il de la mise en place de parcours VTT qui font piètre figure en comparaison des sociétés voisines sur le versant français ? *Pour sa part PDS CH transporte la clientèle. Pour les pistes, ce sont les communes qui en sont les initiateurs. Quant à la promotion de la destination et des activités c'est région Dents-du-Midi qui s'en charge. PDS CH reste très attentive à ce que les campagnes soient particulièrement ciblées sur les possibilités d'activité 4 saisons impliquant aussi les remontées mécaniques avec l'offre en transport.*
- Championnat du monde de VTT est-ce que PDS CH est impliqué avec un délégué dans l'organisation. *Non, notre société est un fournisseur de prestations et un engagement de mise à disposition des installations a déjà été accordé.*
- Maintenant que la société est propriétaire jusqu'à Chalet-Neuf, qu'en est-il de l'extension du sectoriel CLCF ?
Le CLCF ne sera pas étendu, c'est le forfait PDS qui doit être priorisé. Par contre, dès cette année pour les enfants des communes qui participent au capital-action, un abonnement PDS Suisse sera créé et offert. Il permettra l'accès depuis Torgon jusqu'à Champéry avec quelques installations sur la Chapelle et Super-Châtel. Cependant ce forfait ne sera pas ouvert à la vente.
- Une suggestion est faite pour que dans le cadre de l'exploitation il y ait une réflexion pour qu'en fin de saison il y ait une ouverture plus tôt le matin avec une fermeture également plus tôt en après-midi.
- Une remarque est faite sur le non-remboursement partiel ou total du forfait en cas d'accident en début de saison, ni la possibilité d'un report sur la saison suivante. *Les conditions générales de vente ne prévoient pas de remboursement. Par contre, lors de l'achat en suisse, il y a possibilité de contracter une assurance permettant ce remboursement et la clientèle est sensibilisée à cette possibilité.*
- Lors de faible enneigement est-ce qu'une absence de damage, voire la fermeture de la piste de la Tovassière pourrait être effectuée pour inciter les skieurs à rester sur le domaine au lieu de se déplacer sur le secteur Châtel. *Le concept PDS est précisément de favoriser le ski transfrontalier et de favoriser les échanges ce qui est gagnant tant pour les skieurs que pour les exploitants.*
- Qu'en est-il de l'annualisation du forfait PDS. *Depuis cette année la proposition en vente flash a été faite, ce qui n'a marché que très marginalement. Cette offre sera maintenue avec l'espoir d'un résultat plus conséquent.*
- Remerciant une nouvelle fois les participants, le directeur de la société et l'ensemble du personnel, le Président Enrique Caballero lève l'assemblée à 19h00.

Le Président :
Enrique Caballero



Le Secrétaire :
Gérard Parvex



